



Deux *campesinos* (agriculteurs) à Sayaxché dans le nord du Guatemala (2012). © Pablo Tosco / Intermón Oxfam

« NOTRE TERRE, NOTRE VIE »

Halte à la ruée mondiale sur les terres

Au cours des dix dernières années, une surface équivalente à huit fois la superficie du Royaume-Uni a été vendue à l'échelle mondiale dans un contexte d'accélération rapide des acquisitions de terres. Ces terres pourraient permettre de subvenir aux besoins alimentaires d'un milliard de personnes – ce qui équivaut au nombre de personnes qui se couchent chaque soir le ventre vide. Dans les pays pauvres, les investisseurs étrangers achètent une superficie de terres équivalente à celle de Londres tous les six jours. Alors même que les prix alimentaires flambent pour la troisième fois en quatre ans, les terres risquent de susciter un intérêt encore plus vif si les pays riches tentent de protéger leurs sources d'approvisionnement en produits alimentaires et si les investisseurs voient la terre comme un bon pari à long terme. Trop souvent, les expulsions forcées des agriculteurs pauvres sont la conséquence de ces transactions foncières dont le nombre croît rapidement dans les pays en développement. La Banque mondiale, en tant qu'organisme international chargé d'élaborer les normes et important investisseur elle-même, devrait geler ses propres investissements fonciers et revoir sa politique et ses pratiques afin de lutter contre l'accaparement de terres. Dans le passé, la Banque a opté pour un gel de ses prêts en réponse à des normes insuffisantes qui ont entraîné l'expropriation et la souffrance. Elle doit à nouveau procéder ainsi, afin de jouer un rôle clé dans les efforts en vue de faire cesser la ruée mondiale sur les terres.

1 INTRODUCTION

Les histoires de communautés chassées de leurs terres, souvent sous la menace d'armes à feu, condamnées à l'indigence et ne pouvant plus nourrir leur famille sont désormais devenues bien trop courantes¹. À mesure que l'échelle et le rythme des acquisitions de terres à grande échelle s'accroissent à travers le monde, les données concrètes, indiquant que la ruée sur les terres échappe à tout contrôle et qu'elle a des répercussions inacceptables sur les communautés touchées, ne cessent de s'accumuler. Au cours des dix dernières années, une énorme quantité de terres a été vendue ou louée à l'échelle mondiale : une superficie équivalente à huit fois celle du Royaume-Uni². Dans les pays pauvres, entre 2000 et 2010, les investisseurs étrangers ont acheté tous les six jours une superficie de terres équivalente à celle de Londres. L'intérêt commercial suscité par les terres pourrait rapidement prendre de l'ampleur si les flambées récentes des prix alimentaires motivaient les pays riches à protéger leurs propres sources de produits alimentaires et faisaient des terres une option plus sûre et plus attractive pour les investisseurs et les spéculateurs. L'explosion des prix alimentaires de 2008 est par ailleurs largement reconnue comme l'un des facteurs déclencheurs de la forte hausse de l'intérêt pour les terres parmi les investisseurs³ : entre la mi-2008 et 2009, le nombre de transactions foncières agricoles effectuées par des investisseurs étrangers dans des pays en développement a cru d'environ 200 %⁴.

Oxfam est favorable à un investissement plus important dans l'agriculture et à un soutien accru aux petits producteurs alimentaires. Un investissement et un soutien responsables sont essentiels et les pays pauvres en ont cruellement besoin. De fait, les calculs d'Oxfam suggèrent que les terres acquises entre 2000 et 2010 pourraient permettre de subvenir aux besoins alimentaires d'un milliard de personnes, ce qui équivaut au nombre de personnes qui se couchent chaque soir le ventre vide⁶. Mais il faut malheureusement se rendre à l'évidence : ces investissements fonciers ne profitent que rarement, voire jamais, aux populations locales et ne contribuent guère à la lutte contre la faim. Deux tiers des transactions foncières agricoles menées par des investisseurs fonciers ont lieu dans des pays où la faim est un grave problème. Or, paradoxalement, une quantité infime de ces terres servent à nourrir les habitants de ces pays ou parviennent jusqu'aux marchés locaux qui en ont désespérément besoin. Au lieu de cela, soit ces terres restent inexploitées pendant que les spéculateurs attendent que leur valeur augmente pour les vendre à profit, soit elles sont principalement consacrées à des cultures destinées à l'exportation, souvent en vue de produire des agrocarburants⁷. Environ deux tiers des investisseurs fonciers étrangers dans les pays en développement tendent à exporter tout ce qu'ils produisent sur leurs terres⁸. L'Afrique a subi les plus graves conséquences de cette situation : c'est une superficie équivalente à celle du Kenya qui a été acquise par des investisseurs étrangers en dix ans à

Vous n'avez pas besoin de fusils pour tuer les gens. Quand vous privez un village de nourriture en détruisant les terres agricoles et les cultures de rapport, vous affamez ses habitants [...] Cela doit cesser. Nos populations ont le droit de survivre. Personne ne devrait les priver de leurs terres.

Alfred Brownell, Green Advocates, Libéria⁵

peine. Cependant, les autres continents font état d'une expérience similaire⁹. Des recherches effectuées par la Banque mondiale et le FMI ont montré que la plus grande partie des terres vendues le sont dans les pays les plus pauvres où la protection des droits fonciers des personnes est la plus faible¹⁰.

Plus de 30 % des terres du Libéria ont été attribuées sous forme de concessions d'envergure au cours des cinq dernières années, souvent avec des résultats catastrophiques pour les populations locales¹¹. Au Cambodge, les ONG estiment qu'entre 56 et 63 % de toutes les terres arables du pays ont été allouées à des entreprises privées¹². Au Honduras, le nombre de personnes tuées dans le cadre d'un conflit foncier dans la région du Bajo Aguán a maintenant dépassé les 60 victimes et rien n'indique que leur nombre va cesser d'augmenter¹³.

L'économie mondiale devrait, selon les prévisions, tripler d'ici à 2050, ce qui suppose une demande croissante en ressources naturelles et agricoles de plus en plus réduites¹⁴. Pour prendre l'exemple d'une seule culture, la surface consacrée à l'exploitation du palmier à huile a presque été multipliée par huit au cours des 20 dernières années, jusqu'à atteindre, selon les estimations, 7,8 millions d'hectares en 2010, et il est prévu qu'elle doublera d'ici à 2020¹⁵. Les ressources foncières, déjà soumises à une considérable pression sous l'effet du changement climatique, de l'épuisement des ressources en eau et des exigences de la conservation, subiront une demande croissante en vue d'une variété d'utilisations économiques : séquestration du carbone, production d'agrocultures, de bois de construction et d'autres cultures non alimentaires, et investissement spéculatif¹⁶. Ces utilisations entreront en conflit direct avec le besoin de terres supplémentaires afin de nourrir une population mondiale croissante. De plus, la volatilité des prix alimentaires a incité les pays riches tributaires de produits alimentaires importés – comme les États du Golfe – à acquérir de vastes surfaces de terres dans les pays en développement pour garantir une source sûre de nourriture pour leurs besoins intérieurs¹⁷. Les prix alimentaires augmentant suite à ces pressions multiples, la terre devient un bien plus lucratif pour les intérêts commerciaux et les investisseurs puissants.

Face à cette ruée mondiale sans précédent sur les terres, il est essentiel que les acteurs mondiaux influents prennent des mesures pour veiller à ce que les pauvres ne soient pas perdants. La Banque mondiale, qui est la plus grande organisation de développement du monde, dotée d'un portefeuille de plusieurs milliards de dollars et d'une énorme influence sur les gouvernements ainsi que le secteur privé, doit prendre des mesures dès maintenant pour mettre de l'ordre dans ses propres affaires et donner l'exemple afin que les investissements profitent aux pauvres – un exemple à suivre par les investisseurs et les gouvernements du monde entier.

Oxfam demande à la Banque mondiale d'instaurer un gel temporaire sur les investissements englobant des acquisitions de terres à grande échelle, analogue aux gels d'ores et déjà mis en place par certains gouvernements, comme ceux du Mozambique et du Cambodge. Un gel de ce type créerait un espace propice à la mise au point de politiques et

de protections institutionnelles permettant de veiller à ce qu'aucun projet soutenu par la Banque n'entraîne d'accaparement de terres¹⁸. De plus, ce gel donnerait du temps pour évaluer les impacts plus larges des transferts de terres sur la pauvreté et la sécurité alimentaire. Les protections requises prévoient notamment que :

- les communautés locales soient informées et en mesure d'approuver ou de refuser un projet et soient indemnisées pour toute perte de terres ou de moyens de subsistance;
- la transparence complète des projets (et des sous-projets) soit garantie, afin que les investisseurs puissent être tenus de rendre des comptes tant aux communautés touchées qu'au gouvernement;
- les gouvernements aient les capacités d'améliorer la gouvernance des régimes fonciers et la sécurité de ces régimes pour les communautés locales, et soient encouragés à le faire.

En 2007, des populations autochtones du Kalimantan occidental, en Indonésie, se sont plaintes auprès de la Banque mondiale qu'une société d'exploitation de l'huile de palme soutenue par la Banque avait coupé leur forêt et les avait expulsées de leurs terres. Le médiateur de la Banque chargé des plaintes a effectué une enquête et découvert de graves problèmes systématiques, desquels avaient découlé le non-respect des normes de la Banque, ce qui avait poussé certains de ses employés à affirmer (à tort) que le projet aurait des impacts « négatifs minimes, ou non directs, sur les plans social ou environnemental »¹⁹. Cela a suscité une telle controverse que Robert Zoellick, le président de la Banque à l'époque, a suspendu les crédits accordés par la Banque au secteur de l'huile de palme pendant 18 mois jusqu'à la mise en place d'une nouvelle stratégie destinée à veiller à ce que des problèmes de ce type ne se présentent plus²⁰.

La Banque mondiale est un acteur gigantesque sur la scène foncière mondiale. Ses investissements dans l'agriculture ont triplé au cours des dix dernières années : de 2,5 milliards de dollars en 2002 à entre 6 et 8 milliards de dollars en 2012²¹. S'il convient de se réjouir d'une telle augmentation, elle intensifie aussi des risques auxquels il faut remédier. Depuis 2008, ce sont déjà 21 plaintes formelles qui ont été déposées par des communautés ciblées par des investissements de la Banque mondiale qui, selon elles, ont bafoué leurs droits fonciers²². Bien que la responsabilité de l'accaparement de terres revienne à de nombreux acteurs – depuis les gouvernements des pays en développement et développés jusqu'aux investisseurs privés –, la Banque mondiale exerce une plus grande influence que toute autre entité au moment de modifier les termes du débat. La Banque mondiale joue un rôle essentiel dans les acquisitions de terres à de nombreux égards : (I) comme source de soutien financier direct pour les investissements fonciers ; (II) comme conseiller en politique des gouvernements des pays en développement ; et (III) comme organisme chargé de l'élaboration de normes suivies par les autres investisseurs. Elle pourrait prendre une première mesure vitale pour enrayer la ruée mondiale sur les terres en gelant ses propres investissements dans les acquisitions de terres à grande échelle pendant six mois et en mettant de l'ordre dans ses propres affaires. Des mesures concrètes sont requises de toute urgence.

2 UN COÛT D'OPPORTUNITÉ TROP ÉLEVÉ

Oxfam reconnaît les avantages potentiels des investissements privés dans l'agriculture (voir encadré 3) ; cependant, trop souvent, les transactions foncières actuelles ne profitent en rien aux communautés et aux particuliers locaux. De fait, l'affirmation selon laquelle il y a beaucoup de terres « disponibles » inutilisées et attendant d'être développées²⁴ est tout simplement un mythe. La plupart des transactions foncières agricoles ciblent des terres arables de qualité, et en particulier des terres irriguées et qui permettent un bon accès aux marchés. D'après ce que l'on sait de leurs usages antérieurs et les conclusions pouvant être tirées de l'imagerie satellite, il est évident qu'une grande partie de ces terres étaient d'ores et déjà utilisées pour l'agriculture à petite échelle, le pastoralisme et d'autres types d'utilisation des ressources naturelles²⁵. D'après la Banque mondiale elle-même, rares sont les terres classifiées comme « disponibles » (si tant est qu'il y en ait) qui ne sont en réalité revendiquées par personne. En conséquence, les acquisitions de terres à grande échelle font par nature surgir le spectre de conflits avec des communautés expropriées²⁶.

Les hommes ont fui vers les montagnes, les femmes ont dû trouver des moyens de survivre. Les gens ont tout perdu ; ils se sont simplement transformés en main d'œuvre bon marché.

María Josefa Macz, Comité de l'unité paysanne du Guatemala, décrit les impacts d'un accaparement de terres pour exploiter le palmier à huile dans la Vallée Polochic²³.

Encadré 1 : Qu'est-ce qu'un accaparement de terres ?

Acquisitions de terres à grande échelle

Une acquisition de terres à grande échelle peut être définie comme l'acquisition de toute surface de terres supérieure à 200 hectares (ha), ou deux fois la surface de la propriété médiane, selon le contexte national. Le chiffre de 200 ha est tiré de la définition fournie par la Coalition internationale pour l'accès à la terre de la notion « à grande échelle ». Non seulement 200 ha représentent dix fois la taille d'une petite exploitation type²⁷, mais, selon le tout dernier recensement mondial de l'agriculture mené par la FAO, c'est aussi une superficie supérieure à celle de la propriété foncière moyenne de tous les pays en développement, à l'exception de trois²⁸.

Qu'est-ce qui fait d'une acquisition de terres un accaparement de terres ?

Les acquisitions de terres deviennent des accaparements de terres lorsqu'elles :

- violent les droits humains, en particulier les droits égaux des femmes ;
- passent outre les principes de consentement libre, informé et préalable (CLIP) – au titre desquels les communautés concernées doivent être informées d'un projet et en mesure de l'approuver ou de le refuser ;
- ne se basent pas sur une évaluation approfondie des impacts sociaux, économiques et environnementaux, ou les ignorent, y compris les dimensions de genre ;
- se font sans contrats transparents censés contenir des engagements clairs et contraignants concernant l'emploi et le partage des avantages ;
- se déroulent sans planification démocratique, la surveillance indépendante et la participation véritable²⁹.

Les impacts immédiats des accaparements de terres sur les communautés touchées ont été dûment documentés ; il s'agit entre autres des suivants : graves violations des droits humains, indigence, perte des moyens de subsistance, destruction de biens et de cultures, et absence d'indemnisation. Or, ce phénomène actuel de transferts massifs de terres de la population à une poignée de personnes a d'autres implications, pour l'instant mal comprises. Une analyse des données disponibles les plus récentes sur les transactions foncières révèle quelques tendances inquiétantes³¹ :

- **Les acquisitions de terres ne constituent pas une solution contre la faim ou la pauvreté.** Deux tiers des transactions foncières agricoles auxquelles prennent part des investisseurs étrangers ont lieu dans des pays où la faim est un grave problème. Mais cela ne signifie pas pour autant que ces acquisitions de terres contribueront à remédier à la crise de la faim³². D'après les informations dont on dispose, plus de 60 % des investisseurs fonciers étrangers dans les pays en développement ont l'intention d'exporter tout ce qu'ils produisent sur leurs terres³³. Des recherches menées par Oxfam au Cambodge ont mis en évidence l'impact négatif des grandes concessions de terres sur la sécurité des populations locales, et en particulier des femmes³⁴. La sécurité alimentaire est encore minée par le « détournement » des cultures auparavant destinées à la production d'aliments et désormais à celle de combustibles. Des données recueillies récemment suggèrent que deux tiers des transactions foncières mondiales conclues au cours des 10 dernières années avaient pour objectif d'entreprendre des cultures pouvant servir à la production d'agrocarburants, comme le soja, la canne à sucre, l'huile de palme et le jatropha – ce qui représente une superficie supérieure à celle de Madrid allouée à ces cultures tous les deux jours³⁵.
- **Les terres ne sont pas vendues ou louées à leur pleine valeur.** Certains investisseurs fonciers étrangers paieraient des loyers allant d'à peine sept cents jusqu'à 100 dollars par hectare et par an³⁶. Cet écart n'a rien à voir avec la qualité des terres, mais il s'explique directement par le manque de réglementation³⁷.
- **Plus la protection des droits fonciers est faible, plus il est probable que les investisseurs tenteront d'acquérir les terres.** Le FMI affirme avoir constaté 33 % de plus de projets d'investissement concernant des acquisitions de terres à grande échelle dans les pays classés parmi les derniers selon les Indicateurs de gouvernance mondiale (comme l'Angola) que dans ceux occupant des positions moyennes, comme le Brésil. La Banque mondiale a constaté que le principal lien entre les pays présentant le plus grand nombre de transactions foncières à grande échelle est la protection insuffisante des droits fonciers en milieu rural³⁹.
- **Les femmes risquent de souffrir davantage des transactions foncières à grande échelle.** Les femmes ont moins de chances que les hommes d'avoir des titres de propriété formels sur les terres et n'ont souvent pas voix au chapitre dans le cadre des décisions importantes prises par le chef de famille. Non seulement elles occupent une position faible au moment de négocier avec les autorités gouvernementales ou les investisseurs, mais elles sont par ailleurs moins susceptibles d'être invitées à prendre part aux négociations. Pire, les femmes chefs de famille risquent davantage de subir des violences lorsqu'une transaction foncière a recours à l'intimidation⁴⁰. Lorsque les acquisitions de terres concernent des terres communautaires, l'impact sur les femmes peut être particulièrement marqué, car elles perdent l'accès aux ressources communes sur lesquelles elles ont des droits d'usage traditionnels et qui sont essentielles pour leurs moyens de subsistance. Lorsqu'il y a une nouvelle opportunité commerciale, comme la production d'agrocarburants, ce sont souvent les hommes qui assument le contrôle des terres, et ce aux dépens des femmes⁴¹.

De nombreux investissements [...] n'ont pas répondu aux attentes et, au lieu de donner lieu à des avantages durables, ils ont contribué à la perte de biens et ont laissé les gens en pire situation que si les investissements n'avaient pas eu lieu. En fait, bien qu'un effort ait été fait pour couvrir un large éventail de situations, les études de cas confirment que, dans de nombreux cas, les avantages se sont révélés plus faibles que prévu ou ne se sont pas du tout matérialisés.

Banque mondiale³⁰

Ils nous ont vendu l'idée que cette monoculture allait garantir du travail pour tout le monde et de meilleures conditions de vie. Mais ce qu'elle a entraîné, c'est le chômage et la pauvreté.

Daniel Santos, Bajo Aguán, Honduras³⁸

Encadré 2 : Accès des femmes aux terres dans le delta du Tana, au Kenya

Les recherches menées dans le delta du Tana, au Kenya, montrent que, si les membres de la communauté n'ont guère de revenus, ils ont néanmoins des moyens de subsistance corrects grâce à leur accès aux terres. Ils peuvent cultiver des aliments et faire paître leurs animaux, et peuvent par ailleurs compléter leur régime alimentaire avec du poisson, des fruits et du miel. Les femmes peuvent vendre l'excédent et garder l'argent qu'elles tirent de ces ventes. Les transactions foncières à grande échelle ont souvent réduit leur aptitude à joindre les deux bouts. Les investisseurs ont tendance à employer des hommes jeunes, tandis que les personnes âgées et les femmes, surtout si elles ont des enfants, se retrouvent sans revenus ni ressources⁴³.

La question à poser est celle de savoir si ces exigences étrangères peuvent être satisfaites tout en observant les lignes directrices relatives à la durabilité et sans marginaliser les droits fonciers des communautés africaines.

Cadre et lignes directrices de l'Union africaine sur les politiques foncières⁴²

En 2008, moment où la crise des prix alimentaires a déclenché une hausse considérable de l'échelle et du rythme des acquisitions de terres à grande échelle, les gouvernements de nombreux pays en développement se sont réjouis de l'augmentation des investissements dans l'agriculture comme solution à la pénurie alimentaire⁴⁴. Quatre ans plus tard, il devient évident que non seulement les espoirs concernant une sécurité alimentaire accrue se sont révélés infondés, mais que, de fait, c'est trop souvent le contraire qui s'est produit : les petits producteurs de produits alimentaires et pasteurs ont été expropriés de leurs terres et ont perdu leur capacité à produire des aliments pour les marchés locaux et leur aptitude à subvenir aux besoins alimentaires de leur famille.

La concurrence accrue autour des terres met en relief l'importance de droits fonciers applicables pour veiller à ce que toutes les transactions foncières profitent aux utilisateurs locaux de terres et évitent toute conséquence préjudiciable⁴⁶. La garantie de l'accès aux terres ou de la propriété foncière, sans la menace d'expulsions, est associée au recul considérable de la faim et de la pauvreté⁴⁷. Des recherches menées par Oxfam au Vietnam et dans les îles du Pacifique ont montré que l'accès à des terres productives aide les familles à mieux faire face aux chocs économiques⁴⁸.

Il ne fait pas de doute que l'Afrique a besoin d'investissements – privés et publics – dans l'agriculture. Ce dont l'Afrique n'a pas besoin, et ne peut pas se permettre, c'est de politiques qui transfèrent la terre aux investisseurs motivés principalement par l'idée de nourrir des populations dans d'autres pays, de fournir les marchés de biocarburants à travers le monde, ou de garantir des profits spéculatifs.

Rapport sur les progrès en Afrique 2012⁴⁵

Encadré 3 : Les arguments en faveur d'investissements positifs

Les investissements privés peuvent avoir un effet de levier activant le développement économique. Des investissements bien ciblés, que ce soit par des sociétés étrangères ou nationales, peuvent fournir aux petits producteurs des technologies plus productives, leur permettre de pénétrer sur des marchés dotés d'une valeur ajoutée plus importante, leur donner accès aux connaissances et aux informations relatives aux marchés, réduire le coût des emprunts et leur octroyer des fonds pour couvrir les frais de conversion des devises. Ces investissements peuvent prendre de nombreuses formes et ne pas se limiter aux exploitations agricoles ou au domaine de la production agricole. Par exemple, les investissements privés dans les services d'appui, comme le financement, les échanges commerciaux, le soutien technique, le transport et l'entreposage, peuvent se révéler cruciaux au moment de permettre aux producteurs d'être actifs

sur les marchés. Les investissements dans les infrastructures, y compris l'irrigation, lorsqu'ils sont entrepris de manière durable, peuvent se révéler cruciaux au moment d'améliorer la productivité et les revenus des cultivateurs locaux. Les investissements privés dans tous ces domaines peuvent contribuer à mettre en place les conditions requises pour une croissance ouverte à tous et à base large, à créer des emplois ruraux, à relier les petits producteurs alimentaires à des marchés plus dynamiques et à générer des revenus pouvant être investis dans les infrastructures. Les sociétés et investisseurs étrangers offrent un moyen potentiel d'accéder à des marchés dotés d'une valeur ajoutée accrue, notamment pour les petits producteurs qui, grâce à des programmes de sous-traitance (qui opèrent dans un esprit d'ouverture à tous et autonomisent les petits producteurs), peuvent vendre leurs produits à des exploitations commerciales qui ont obtenu des investissements. Ce sont là autant de domaines dans lesquels des investissements privés encouragent les investisseurs locaux au lieu de les empêcher de fonctionner.

Cependant, aucun de ces avantages n'est automatique et des résultats très différents sont possibles en fonction du contexte et des principes qui poussent à l'investissement.

Une question clé est celle de savoir si les investissements favorisent la production alimentaire destinée aux échanges commerciaux sur les marchés locaux. Dans l'affirmative, il est plus probable qu'ils profiteront aux communautés locales, en particulier là où l'insécurité alimentaire est une préoccupation de premier plan. Les investissements dans les petits producteurs et pasteurs locaux, qui améliorent leur productivité et leur accès aux marchés, sont souvent ceux qui donnent les impacts les plus positifs pour les communautés locales⁴⁹.

Lorsqu'on se demande si un investissement dans la terre est bon pour les communautés locales, en particulier à long terme, il faut répondre à la question essentielle de savoir s'il renforce ou affaiblit les droits sur les terres et les ressources associées des populations locales les plus vulnérables, en particulier les femmes. Ces droits constituent les fondations essentielles d'un développement économique durable et à base large. De bons investissements peuvent développer le patrimoine des plus pauvres, tandis que les mauvais investissements renforcent les relations de pouvoir existantes qui maintiennent les personnes en situation de pauvreté.

Les investissements, importants comme faibles, peuvent créer des emplois et des moyens de subsistance. Cependant, cet impact n'est véritablement positif que si les emplois sont de bonne qualité, rapportent un salaire permettant de vivre et respectent tous les droits du travail, y compris ceux stipulés dans les conventions de l'Organisation internationale du travail⁵⁰.

Les investissements privés peuvent avoir un impact social positif pourvu que les principes commerciaux éthiques et durables soient respectés. Il y a parfois des arguments commerciaux robustes en faveur de l'adhésion à ces principes, tandis que, dans d'autres situations, les investisseurs doivent fournir des efforts et encourir des dépenses pour veiller à ce que les communautés profitent de leur investissement. Pour le garantir, il faut, et c'est vital, veiller à ce que les investissements ne causent aucun préjudice. Certes, les entreprises privées doivent adopter de nouvelles manières de mener leurs activités et innover afin de rendre commercialement viables les activités durables, mais les gouvernements doivent eux aussi réglementer et soutenir ces entreprises et leurs modèles d'investissement.

3 LE RÔLE ESSENTIEL DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale joue un rôle essentiel dans les acquisitions de terres : (I) comme source de soutien financier direct pour les investissements fonciers ; (II) comme conseiller en politique des gouvernements des pays en développement ; et (III) comme organisme chargé de formuler les normes suivies par les autres investisseurs.

I. INVESTIR DANS DES TERRES CONTESTÉES

Pour remédier à tout problème, il faut d'abord reconnaître qu'il y a un problème. La Banque mondiale a l'habitude des controverses liées aux terres provoquées par ses propres investissements. Depuis 2008, ce sont déjà 21 plaintes formelles qui ont été déposées par des communautés touchées par des investissements de la Banque mondiale qui ont, selon elles, bafoué leurs droits fonciers⁵¹. Les communautés concernées par ces plaintes – 12 dans la région Asie-Pacifique, cinq en Afrique et quatre en Amérique latine – affirment toutes qu'elles n'ont pas été correctement consultées, réinstallées et/ou indemnisées dans le cadre de transactions liées à leurs terres.

Ces communautés présentent toutes un récit similaire d'expropriation et de non-protection de leurs moyens de subsistance. Le Panel d'inspection de la Banque a constaté que, dans le cadre d'un projet d'exploitation de l'huile de palme en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Banque n'avait pas fait valoir ses propres normes sur les droits des populations autochtones touchées par son investissement, et il a fait remarquer :

« des défauts significatifs dans le processus de consultation. Plus précisément, l'équipe de direction n'a pas fourni des informations importantes avant les consultations de manière, dans une langue et sous une forme culturellement appropriées. Cela n'est pas conforme aux [normes de la Banque sur les peuples autochtones]⁵². »

La Société financière internationale (IFC – *International Finance Corporation*), l'antenne de la Banque mondiale chargée des opérations avec le secteur privé, dispose d'un mécanisme officiel de plaintes connu sous le nom de Conseiller en conformité/médiateur (CAO - *Compliance Advisor/Ombudsman*). Il a vu le nombre de cas à traiter tripler au cours des deux dernières années⁵³, tandis que, durant la décennie 2000-2010, plus de 60 % des cas qu'il a traités concernaient des conflits fonciers⁵⁴. Oxfam est cosignataire de trois plaintes formelles concernant des terres déposées devant la Banque, une en Indonésie et deux en Ouganda⁵⁵.

Amulya Nayak s'est plaint auprès de la Banque concernant le prêt que celle-ci a accordé, à travers un intermédiaire financier, à des exploitants d'une mine de charbon en Inde, dont les communautés affirment qu'ils ont déplacé 1 300 familles de leurs terres. Il a noté : « Le projet extrait aussi d'énormes volumes d'eau et nous voyons le niveau de l'eau baisser dans nos puits, lesquels constituent la principale source d'eau utilisée par des milliers de familles pour boire, cuisiner et laver »⁵⁶.

En plus des investissements qui ont donné lieu à des plaintes officielles, la Banque prend part au financement d'autres investissements fonciers liés à des conflits. Par exemple, en 2009, l'IFC a prêté 30 millions de dollars à Dinant⁵⁷, une société d'exploitation d'huile de palme située dans la région de Bajo Aguán du Honduras, où des conflits fonciers meurtriers se poursuivent à ce jour⁵⁸. En août 2012, en réponse à des allégations faites par des organisations locales concernant des violations des droits humains et des expulsions forcées, et après avoir évalué le cas, le CAO a commandité un audit du soutien apporté par l'IFC à Dinant⁵⁹.

Dans d'autres cas, même s'il n'y a pas de conflit, il semble que les avantages potentiels et promis pour les communautés locales ne se sont pas matérialisés. Par exemple, en Tanzanie, en 2010, l'IFC a prêté à la société norvégienne Green Resources 18 millions de dollars en vue de plantations industrielles d'arbres sur des savanes communautaires utilisées par les villageois des environs pour faire paître leurs animaux et comme source d'aliments, de combustible et de médicaments. Certains membres de la communauté se demandent maintenant si les quelques avantages produits par cette société justifient le transfert d'une telle quantité de terres.⁶⁰

Les prêts accordés par la Banque mondiale au secteur agricole ont triplé au cours des dix dernières années – passant de 2,5 milliards de dollars en 2002, à 6 à 8 milliards de dollars en 2012⁶¹. Cette augmentation pourrait provoquer des conflits supplémentaires avec les petits producteurs alimentaires si les investissements entraînant des acquisitions foncières à grande échelle se poursuivent⁶². La Banque mondiale, s'exprimant sur des affirmations figurant dans le présent rapport, dit « ne pas accepter l'insinuation selon laquelle le Groupe de la Banque mondiale facilite ou soutient ouvertement des pratiques négatives associées aux acquisitions de terres à grande échelle »⁶³. Elle affirme que la « vaste majorité » de ses prêts soutient des petits producteurs alimentaires, soit directement soit indirectement, mais cette affirmation est difficile à vérifier étant donné le manque de transparence, en particulier en ce qui concerne les prêts accordés à travers des intermédiaires⁶⁴. Par ailleurs, la Banque affirme que des normes et des mesures de protection adéquates s'appliquent aux investissements dans les acquisitions à grande échelle. Oxfam soutient, sur base des données ci-dessus, que, dans de trop nombreux cas, l'application des mesures de protection en faveur des communautés touchées n'a pas été suffisamment stricte.

II. CONSEILS D'ORIENTATION À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Depuis la crise financière et celle des prix alimentaires de 2008, la Banque mondiale a contribué à faciliter des acquisitions de terres à grande échelle dans les pays en développement par l'intermédiaire de ses services techniques et de conseil. Faisant clairement preuve d'incohérence sur le plan de ses politiques générales, la Banque a publié des travaux de recherche mettant en garde contre les risques associés à l'acquisition de terres à grande échelle, comme « L'intérêt croissant pour les terres agricoles »⁶⁵, tout en encourageant cette même pratique. Et ce, en aidant les gouvernements des pays en développement à faciliter aux investisseurs étrangers l'acquisition de terres et en les encourageant à proposer des dispenses fiscales, créant ainsi un climat d'investissement propice aux acquisitions de terres⁶⁶.

Grâce à ses services de conseil, par exemple, l'IFC encourage les gouvernements à rationaliser et à regrouper les politiques et les activités liées aux investissements – essentiellement à créer un « système de guichet unique » pour les investisseurs. Récemment, le Département du climat de l'investissement du Groupe de la Banque mondiale a contribué à créer ou à soutenir des agences pour la promotion des investissements (API) en Sierra Leone, à Cap-Vert, au Sénégal, en Zambie et en Tanzanie, entre autres. Dans le cas de la Tanzanie, son API est chargée d'identifier et de fournir des terres « disponibles » aux investisseurs et de mettre sur pied une « banque de terres » de quelque 2,5 millions d'hectares disponibles aux investissements. L'API de la Sierra Leone (la *Sierra Leone Investment and Export Promotion Agency*) met en avant l'agriculture comme un secteur prometteur pour l'investissement étranger. Son site Internet affirme que la Sierra Leone a « 5,4 millions d'hectares de terres arables », « des opportunités pour la production d'agrocarburants » et un « potentiel d'exportation qui a fait ses preuves »⁶⁷. Mais la promotion des investissements étrangers dans les terres, sans mettre en place des contrôles rigoureux, risque d'ouvrir des marchés fonciers de telle sorte que les accaparements des terres soient favorisés.

En plus de proposer un soutien de conseil et technique aux gouvernements des pays en développement, la Banque mondiale fournit un appui direct aux programmes de réforme agraire. Durant l'exercice budgétaire 2010, la Banque a appuyé des projets d'administration foncière à l'échelle mondiale s'élevant à plus de 1,5 milliards de dollars en tout, ce qui en fait le plus grand bailleur de fonds du secteur⁶⁸. La Banque fait remarquer le succès de certaines de ses activités au moment d'obtenir des titres de propriété pour les femmes et les communautés pauvres de pays en développement, dont le Mexique, l'Indonésie et le Rwanda⁶⁹. Cependant, il y a aussi eu des critiques concernant le fait que la Banque privilégie systématiquement des régimes fonciers individuels plutôt que communautaires⁷⁰, ainsi que des controverses et des différends dans

certains pays, dont le Cambodge, le Panama⁷¹ et les Philippines⁷², bien que la Banque ait parfois pris des mesures efficaces pour remédier aux injustices résultant des projets qu'elle a soutenus.

Par exemple, en 2009, des communautés de pêcheurs du Cambodge ont porté plainte auprès du Panel d'inspection de la Banque concernant l'aide de 33 millions de dollars accordée au gouvernement cambodgien pour « améliorer la sécurité du régime foncier et promouvoir le développement de marchés fonciers efficaces ». Les communautés affirment que, « suite au projet, des centaines de familles ont d'ores et déjà été expulsées de leurs terres »⁷³. Le Panel d'inspection a fait remarquer que les plaignants ont dit que le projet « n'avait rien fait pour formaliser leur situation foncière » et n'avait pas « transféré leurs droits coutumiers dans le cadre des titres fonciers formalisés », affaiblissant du même coup les droits fonciers préexistants des personnes. Les questions soulevées englobent des questions fondamentales ayant trait aux droits fonciers et à la sécurité du régime foncier pour la communauté concernée⁷⁴. En réponse à l'enquête ultérieure, M. Zoellick, président de la Banque à l'époque, a déclaré : « Nous sommes très inquiets et frustrés au sujet des personnes qui se font expulser de chez elles »⁷⁵. En mai 2011, M. Zoellick a pris la mesure importante de geler tous les nouveaux prêts au Cambodge jusqu'à ce que la situation fût résolue. Cette action décisive de la part de la Banque a transmis un message fort, et, en août 2011, le gouvernement cambodgien a publié un sous-décret octroyant des titres de propriété à la plupart des personnes touchées⁷⁶.

III. ÉLABORATION DES NORMES

Outre l'influence considérable qu'elle exerce sur les politiques suivies, la Banque joue un rôle dans l'élaboration des normes utilisées par les autres bailleurs de fonds et investisseurs pour orienter leurs investissements. Par exemple, l'IFC est la première entité chargée de formuler des normes pour les investisseurs : quelque 15 institutions de financement du développement, 32 agences de crédit à l'exportation et les 77 investisseurs privés des banques ayant adhéré aux Principes de l'Équateur⁷⁷ se réfèrent tous aux Normes de performance de l'IFC. Il est donc d'autant plus important que la Banque se montre exigeante, et qu'elle passe en revue ses normes concernant les impacts sociaux et environnementaux des acquisitions de terres, en accordant une attention particulière à la transparence, à la reconnaissance des droits fonciers et d'utilisation des communautés locales, et aux processus de consentement informé et d'indemnisation juste.

Cela revêt une importance croissante étant donné l'ensemble de plus en plus divers d'investisseurs qui comptent sur les effets positifs liés à la réputation de la Banque. Les financements accordés par cette dernière peuvent ainsi avoir une grande influence sur les projets cofinancés. Bien que la Banque ne soit peut-être pas le plus important acteur dans le secteur du financement du développement en termes monétaires, sa réputation et son sceau d'approbation revêtent encore une énorme importance pour les sociétés désireuses d'obtenir un financement supplémentaire.

4 DOMAINES OÙ LES PROGRÈS SONT ESSENTIELS

Si la Banque mondiale gelait les acquisitions de terres agricoles à grande échelle dès maintenant, cela pourrait entraîner des améliorations nécessaires et attendues des mesures de protection et la gouvernance foncière. Oxfam demande un gel de six mois afin d'offrir le temps et l'espace nécessaires pour accomplir des progrès essentiels dans quatre domaines clés : droits fonciers et bonne gouvernance foncière, transparence, CLIP et sécurité alimentaire.

I. DROITS FONCIERS ET BONNE GOUVERNANCE FONCIÈRE

Les communautés des pays en développement manquent souvent de titres de propriété reconnus par le gouvernement sur les terres qu'elles exploitent ou possèdent collectivement. Cela entraîne souvent l'insécurité du régime foncier. Pour les femmes, ce problème est encore plus grave⁷⁸, en particulier dans les pays où il est illégal ou contraire aux traditions dominantes qu'elles héritent des terres. Les communautés rurales dépendent de la terre et de ses ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance, que ce soit l'agriculture, la cueillette d'aliments pour la consommation familiale ou la vente sur les marchés locaux, ou la collecte d'autres ressources, comme le fourrage et le bois de chauffage. Ils ont souvent des droits coutumiers sur les terres mais ces derniers sont rarement sûrs. Il suffit d'une interprétation étroite de la loi, d'une ambiguïté juridique ou d'instruments législatifs en contradiction pour que les gouvernements et les investisseurs puissent écarter les utilisateurs locaux de terres comme des « squatteurs illégaux » dépourvus de droits à un traitement juste, à la consultation ou à l'indemnisation. Même lorsqu'il existe des mesures de protection juridique, elles ne sont souvent pas suffisamment mises en application. Le Centre de recherche forestière international (CIFOR) a conclu de ses recherches menées en Afrique subsaharienne que les droits coutumiers sont rarement suffisamment protégés dans les négociations sur les terres, bien que ces droits aient été largement reconnus dans la législation⁷⁹.

Des réformes s'imposent, et ce de toute urgence, pour veiller à ce que les systèmes de gouvernance foncière fassent valoir les droits de propriété et d'utilisation des terres, protéger les agriculteurs et les pasteurs locaux, et en particulier les femmes, et garantir leur droit à négocier de bonnes conditions dans le cadre de tout investissement.

En Afrique, les Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières, convenus par les chefs d'État en 2010, mettent en relief les priorités pour la réforme agraire :

- « veiller à ce que les lois relatives aux terres stipulent l'accès équitable aux terres et aux ressources associées parmi tous les utilisateurs des terres, y compris les jeunes et les autres groupes sans terre et vulnérables, comme les personnes déplacées » ;
- « renforcer la sécurité du régime foncier pour les femmes qui requièrent une attention spéciale ».⁸⁰

En mai 2012, les Nations Unies ont adopté des lignes directrices internationales dans le but d'« améliorer l'accès sûr aux terres, aux pêches et aux forêts et de protéger les droits de millions de personnes souvent très pauvres »⁸². Ces Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres préparent le terrain pour des réformes absolument nécessaires de la gouvernance des terres, par exemple promouvoir l'égalité des droits pour les femmes en vue de l'obtention de titres sur les terres et encourager les États à veiller à ce que les pauvres obtiennent une aide juridique dans le cadre de différends fonciers. Un aspect particulièrement fort de ces lignes directrices réside dans le fait qu'elles demandent que la gouvernance s'applique à « toutes formes de régimes fonciers: publics, privés, communautaires, collectifs, autochtones et coutumiers »⁸³.

Les gouvernements des pays en développement doivent à présent être encouragés et dotés des capacités requises et de l'appui des bailleurs de fonds internationaux, y compris la Banque mondiale, afin d'entreprendre une discussion nationale ouverte à tous sur les politiques foncières, puis de codifier et faire respecter les lignes directrices dans le cadre de leurs propres régimes nationaux.

II. TRANSPARENCE

La transparence n'est pas une fin en soi, mais le secret qui enveloppe nombre de transactions foncières est l'une des caractéristiques les plus inquiétantes du phénomène actuel de la ruée sur les terres. Il empêche les communautés locales de savoir qui acquiert leurs terres et à quelle fin. Il complique la tâche de ceux qui veulent évaluer les impacts sur leur vie et sur la sécurité alimentaire, obtenir une indemnisation juste pour leurs pertes et déterminer à qui ils peuvent faire appel. Il peut aussi favoriser la corruption. De plus, les avantages de l'investissement – parmi lesquels pourraient figurer de nouveaux emplois, des activités commerciales dérivées et des revenus fiscaux – sont difficiles à évaluer et à garantir lorsqu'il n'y a ni contrat, ni divulgation des revenus.

Le Groupe d'experts de haut niveau dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition du Comité intergouvernemental de la sécurité alimentaire mondiale a déclaré : « Les différents acteurs – investisseurs, gouvernements, populations locales – participent aux négociations munis d'informations et de pouvoirs extrêmement asymétriques. En conséquence, les populations locales sont en général perdantes et les gouvernements perdent des revenus ainsi que des

Je pense que le résultat est que les lignes directrices ont créé une plateforme à la fois politique et technique pour permettre aux pays de pouvoir aborder ces questions d'une manière impossible jusque-là.

Greg Myers, USAID, président du groupe de travail qui a négocié les Directives volontaires pour une gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres⁸¹.

occasions d'obtenir des avantages à long terme pour leurs populations respectives. »⁸⁴ Les communautés touchées ont besoin d'être aidées à connaître les informations auxquelles elles ont droit, et à savoir comment y accéder et les utiliser sans crainte de représailles⁸⁵.

III. CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE (CLIP)

En mai 2012, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a résolu que « toutes les mesures nécessaires doivent être prises par l'État pour garantir la participation, y compris le consentement libre, informé et préalable des communautés, à la prise de décisions liées à la gouvernance des ressources naturelles [...] (et pour veiller à des évaluations indépendantes de l'impact social et sur les droits humains qui garantissent le consentement libre, informé et préalable »⁸⁶.

Trop souvent, les acquisitions foncières à grande échelle se transforment en accaparements de terres dans le cadre desquels les communautés locales touchées deviennent des victimes de la transaction, et non des partenaires du développement. La CADHP n'est que le plus récent organe international à avoir adopté le CLIP pour les communautés touchées comme un principe central de ses normes⁸⁷. Dans le même temps, les peuples autochtones, en particulier, ont droit au CLIP, tel que stipulé dans le droit international des droits de l'homme⁸⁸. Dans le contexte des acquisitions de terres, le CLIP garantit des négociations éclairées et non coercitives entre les communautés concernées et ceux qui souhaitent utiliser les terres, ce avant que la transaction n'ait lieu. Il incombe aux communautés de décider d'accepter ou de rejeter le projet, une fois qu'elles en comprennent pleinement et correctement les implications.⁸⁹

IV. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Comme on l'a déjà fait remarquer, si l'on veut que l'intérêt vif et croissant pour les investissements dans les terres agricoles ait un impact positif sur la sécurité alimentaire des communautés locales et sur les moyens de subsistance des petits producteurs, il est crucial que la gouvernance foncière et les investissements dans les terres ne nuisent pas à la sécurité alimentaire en facilitant le transfert des droits fonciers à d'autres personnes que celles en situation de pauvreté.

5 LE MOMENT EST VENU DE DIRE « STOP »

Lorsqu'une situation échappe à tout contrôle, il faut la faire cesser. La ruée mondiale sur les terres ne présente aucun signe d'accalmie. De fait, selon les prévisions, les pressions commerciales s'exerçant sur les terres vont continuer à s'intensifier en même temps que la concurrence autour des ressources⁹⁰.

La manière dont les acquisitions foncières pourraient exacerber l'insécurité alimentaire et la pauvreté n'est pas encore bien comprise. Le niveau de risque que suppose cette incertitude est inacceptable et les conséquences potentielles pour les moyens de subsistance des populations irréversibles. À l'heure actuelle, ce risque pèse surtout sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.

Les investisseurs qui achètent les terres prennent eux aussi un risque important. Investir là où les droits fonciers ne sont guère reconnus peut les mettre dans des situations de revendications concurrentes sur les ressources et les entraîner dans de longs conflits. Il est sensé, sur le plan commercial, de veiller à la bonne gestion des investissements. Par exemple, dans le cadre de l'évaluation du potentiel des investissements d'entreprises du secteur énergétique en Arctique, le directeur général de Lloyds of London a exhorté les entreprises à « ne pas se précipiter [mais plutôt à] prendre du recul et à bien réfléchir aux conséquences de cette action »⁹², pour effectuer des recherches et veiller à la mise en place des mesures de sécurité appropriées. C'est de la même prudence que doivent faire preuve les investisseurs fonciers dans les pays en développement.

Les gouvernements des pays où ont lieu des transactions foncières à grande échelle ont l'autorité nécessaire, mais manquent souvent de la volonté ou des capacités requises, pour forcer les investisseurs récalcitrants à agir dans l'intérêt des populations locales. Mais certains gouvernements ont d'ores et déjà pris des mesures pour geler les transactions jusqu'à ce que la situation puisse être contrôlée et ses impacts pleinement compris.

De moins en moins de personnes produisent de plus en plus de nourriture pour de plus en plus d'entre nous. Cela ne va qu'empirer au cours des 20 à 30 ans à venir. Alors soyez malin et placez votre argent dans des activités liées à l'agriculture.

Jim Rogers, investisseur⁹¹

Encadré 4 : Le Mozambique se donne un temps de réflexion

Le Mozambique est doté de lois foncières qui sont parmi les plus progressistes du continent africain : la Loi foncière de 1997 est considérée par beaucoup comme assurant l'équilibre entre la protection des droits coutumiers et l'encouragement des investissements. Cependant, la mise en œuvre de ces lois, et en particulier de l'obligation de consulter les communautés touchées, reste complexe dans la pratique⁹³, en particulier du fait de la pression en vue d'accélérer la privatisation et la libéralisation de la réglementation relative aux terres⁹⁴.

Entre 2006 et 2008, les flux d'investissements directs étrangers vers le Mozambique sont passés de 154 à 587 millions de dollars⁹⁵. Au cours de la même période, le gouvernement du Mozambique a reçu de nombreuses expressions d'intérêt concernant les terres de la part d'investisseurs étrangers, principalement en rapport avec les agrocarburants et la foresterie. Les structures institutionnelles ont eu du mal à répondre à cet intérêt croissant.

Le gouvernement, tout en reconnaissant les avantages potentiels de ces investissements, s'est néanmoins rendu compte que le processus devait être géré correctement. Entre octobre 2007 et octobre 2011, aucune concession de plus de 10 000 hectares n'a été accordée publiquement. Durant cette période, le gouvernement a effectué une carte des titres formels de propriété foncière dans le pays.

Cela a marqué le début d'une cartographie plus complète du régime foncier. En 2008, le Mozambique a complété un ensemble de lignes directrices sur le type d'investissement que le gouvernement souhaitait attirer⁹⁶.

En mai 2012, après l'assassinat d'un activiste local et une vague de protestations publiques, le premier ministre cambodgien Hun Sen a fait cesser les concessions de terres afin de « garantir l'équité » et a exigé que les décisions « ne mettent pas en danger les moyens de subsistance des personnes, pour que les concessions économiques puissent donner lieu à des avantages réels pour la nation et son peuple »⁹⁷. Un mois plus tard, le Laos a annoncé un gel analogue sur les concessions minières et d'hévéas, en raison de préoccupations sociales et environnementales. Somdy Duangdy, ministre laotien de la Planification et de l'investissement, a confié au *Vientiane Times* : « Nous avons approuvé de grandes parcelles sans examiner le détail, comme par exemple quelles terres appartenaient à l'État et quelles terres appartenaient aux populations locales »⁹⁸.

Ces dernières années, d'autres pays ont tenté d'introduire des contrôles sur les transactions foncières à grande échelle, y compris le Mozambique (voir encadré 4), le Brésil, la Tanzanie, l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Argentine. En janvier 2012, le Parlement panafricain a demandé un moratoire sur les nouveaux investissements fonciers à grande échelle « en attendant la mise en œuvre des politiques foncières et des lignes directrices relatives à la bonne gouvernance foncière »⁹⁹. En 2012, Kofi Annan et d'autres membres du Rapport du Panel sur les progrès en Afrique ont exhorté les gouvernements africains à « évaluer prudemment les transactions foncières à grande échelle et à envisager une législation en vue d'un moratoire en attendant la législation destinée à protéger les petits propriétaires agricoles et les communautés »¹⁰⁰.

Encadré 5 : La pression exercée par des ONG de Papouasie-Nouvelle-Guinée donne lieu à un moratoire gouvernemental

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, une alliance d'ONG, y compris des partenaires d'Oxfam¹⁰¹, a fait campagne pour pousser le gouvernement à reconnaître les problèmes du programme de Baux agricoles et commerciaux spéciaux (*Special Agricultural and Business Leases – SABL*), qui a accordé des baux de jusqu'à 99 ans principalement à des entreprises étrangères sur 5,1 millions d'hectares de terres communautaires¹⁰².

En 2011, Sam Abal, Premier ministre par intérim, a annoncé une commission d'enquête sur ces baux, ainsi qu'un moratoire immédiat sur la délivrance de tout autre bail jusqu'à la fin du processus d'enquête¹⁰³.

Le rapport de la commission d'enquête, qui sera présenté au parlement fin 2012, déterminera le caractère légal des SABL et fera l'audit des baux actuels, dont beaucoup auraient été accordés sans le consentement des propriétaires autochtones, lequel est requis par le droit de Papouasie-Nouvelle-Guinée¹⁰⁴.

Cependant, les ripostes de la communauté internationale face à la ruée mondiale sur les terres ont pour la plupart été faibles et mal coordonnées, à l'exception de l'importante mesure prise par le Comité intergouvernemental de sécurité alimentaire mondiale en mai 2012, moment où il a adopté les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres (voir page 17).¹⁰⁵

6 RECOMMANDATIONS

Étant donné l'influence fondamentale exercée par la Banque mondiale sur les gouvernements et le secteur privé, Oxfam est d'avis qu'elle devrait immédiatement cesser d'appuyer les acquisitions foncières et jouer un rôle clé dans les efforts en vue de mettre fin à la ruée mondiale non réglementée sur les terres à l'échelle mondiale. La Banque devrait profiter de cette pause dans l'octroi de crédits pour mettre en œuvre des réformes internes et transmettre un message clair aux investisseurs et aux gouvernements, à savoir que l'accaparement des terres doit cesser.

La Banque mondiale devrait :

Geler pendant six mois tous les prêts accordés par l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale à des projets qui font intervenir ou permettent des acquisitions de terres agricoles à grande échelle.

Examiner (et rendre publics les résultats de cet examen) les investissements existants du Groupe de la Banque mondiale qui englobent ou rendent possibles les acquisitions de terres, évaluant la mesure dans laquelle les politiques, activités et mesures de protection :

- **assurent la transparence**, en rendant publiques les informations sur les transactions foncières ;
- **respectent et font valoir le principe du CLIP** pour toutes les communautés touchées, et là où des terres sont acquises, en garantissant l'indemnisation, la réhabilitation et la réinstallation des communautés touchées, le cas échéant ;
- **promouvent les droits fonciers et la bonne gouvernance foncière**, y compris le renforcement et non l'affaiblissement des droits des petits producteurs alimentaires, des populations pastorales, des femmes et d'autres groupes marginalisés sur les terres, les ressources naturelles et les autres biens de production dont ils dépendent ;
- **promouvent la sécurité alimentaire et protègent l'environnement et les ressources naturelles.**

S'engager à améliorer ses politiques et ses pratiques concernant les acquisitions de terres sur la base des résultats de cet examen. Pour ce faire, durant les six mois du gel, la Banque devrait prendre des mesures dans les domaines suivants :

Élaboration des normes

- La Banque mondiale devrait exprimer publiquement son soutien aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres en tant que norme internationalement acceptée relative à la bonne gouvernance des terres. Elle devrait encourager les investisseurs et les pays emprunteurs à mettre pleinement en œuvre ces lignes directrices, conformément à leurs capacités. Elle devrait également jouer un rôle

constructif au moment de dialoguer avec le groupe de travail sur l'investissement agricole responsable lors de la réunion du Comité mondial de la sécurité alimentaire.

- Elle devrait inciter les investisseurs, en commençant par les banques et autres institutions de financement du développement ayant adhéré aux Principes de l'Équateur, à remédier aux points faibles de leur gestion de la transparence, du consentement et de l'indemnisation dans leurs investissements. Cela supposera une mise en œuvre plus stricte des normes existantes, ainsi que l'adoption de normes nouvelles ou revues.

Investissements dans les terres

- La Banque mondiale devrait rendre publiques toutes les informations relatives au montant, à la portée et à la nature de tous les investissements qui englobent des acquisitions de terres à grande échelle, et toutes les activités soutenues par ces investissements.
- Elle devrait appliquer les Normes de performances de l'IFC¹⁰⁶ aux investissements effectués à travers des intermédiaires financiers de la même manière qu'elle ne le fait pour le financement direct des projets, en appliquant les mêmes niveaux de catégorisation des risques, les mêmes mesures de protection et les mêmes dispositions de divulgation.
- Elle devrait incorporer le CLIP des peuples autochtones dans ses politiques de protection, car il s'agit d'un droit stipulé par la loi, et exiger que les principes du CLIP soient garantis à toutes les communautés concernées¹⁰⁷.
- Elle devrait remédier aux dispositions insuffisantes des Normes de performance en ce qui concerne le CLIP des peuples autochtones, plus précisément dans les notes d'orientation de la mise en œuvre, et veiller à ce que ces documents soient disponibles dans le cadre de la consultation des parties prenantes.

Conseils en matière de politiques à l'intention des gouvernements des pays en développement

- La Banque mondiale devrait examiner et revoir tous les conseils en matière de gouvernance des terres émanant du Groupe de la Banque mondiale à l'intention des pays clients, pour les aligner sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres et remédier systématiquement aux domaines dans lesquels ses conseils nuisent à la sécurité du régime foncier.
- Elle devrait apporter un soutien et contribuer à accroître les capacités des pays en développement pour qu'ils puissent mettre en œuvre les dispositions des Directives volontaires au niveau national.
- Elle devrait examiner et, au besoin, retirer tous les conseils du Département du climat de l'investissement du Groupe de la Banque mondiale qui visent à encourager l'ouverture des marchés fonciers de telle sorte que les accaparements de terres s'en retrouvent favorisés.

NOTES

(N.B. : Toutes les URL ont été consultées pour la dernière fois en août 2012, sauf indication contraire)

¹ Voir cas figurant dans Oxfam (2011) « Terres et pouvoirs - Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers », Oxford : Oxfam, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/land-and-power-the-growing-scandal-surrounding-the-new-wave-of-investments-in-142858>

² Entre 2001 et 2010, 203 millions d'hectares (ha) auraient apparemment fait l'objet de considération ou de négociations à l'échelle mondiale. C'est l'équivalent de 55 616 ha tous les jours pendant dix ans, ou d'une superficie supérieure à celle de Londres, soit 157 000 ha, tous les trois jours. ILC (2011) « Les droits fonciers et la ruée sur les terres », <http://www.landcoalition.org/cpl/CPL-synthesis-report>. Pour un complément d'informations sur un sous-ensemble de la base de données complète, voir : <http://landportal.info/landmatrix/get-the-picture/deals-over-time>

³ K. Deininger et D. Byerlee (2011) « L'intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde peut-il apporter des bénéfices équitables à long terme? », Washington, D.C. : Banque mondiale, http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf

Oxfam (2012) « Les semences de la faim », Oxford : Oxfam, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-hunger-grains-the-fight-is-on-time-to-scrap-eu-biofuel-mandates-242997>

Voir aussi W. Anseeuw *et al* (2012) « Transnational Land Deals for Agriculture in the Global South. Analytical Report based on the Land Matrix Database », CDE/CIRAD/GIGA, Berne/Montpellier/Hambourg, <http://landportal.info/landmatrix/media/img/analytical-report.pdf>

⁴ Le nombre de transactions foncières effectuées par des investisseurs étrangers dans l'agriculture dans l'hémisphère Sud s'est accru d'environ 35 à la mi-2008 à 105 à la mi-2009, soit une hausse d'environ 200 %. Voir la figure 1, p. 6, dans W. Anseeuw *et al* (2012) *op. cit.*

⁵ A. Brownell (2012) Présentation lors du Séminaire de l'Initiative des droits et ressources, Londres, février 2012. Cité dans http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_4714.pdf

⁶ Les données concernant les pays et la superficie des transactions foncières individuelles à des fins d'agriculture, de foresterie et d'élevage, qui indiquent un total de 40,3 millions d'ha, ont été obtenues via <http://landportal.info/landmatrix/get-the-detail/database.csv> (téléchargé le 25/07/12). La production céréalière annuelle potentielle sur les terres acquises a ensuite été calculée pour chacun des pays en additionnant le produit de la superficie couverte par chaque transaction et le rendement moyen national de céréales (source des données : <http://faostat3.fao.org> (téléchargé le 25/07/12)). L'énergie alimentaire disponible grâce à la récolte potentielle de céréales sur les terres acquises dans chaque pays a été calculée en multipliant le volume potentiel produit par les Kcal disponibles dans une tonne de céréales dans le pays donné [chiffre obtenu en divisant la quantité d'énergie alimentaire annuelle par la quantité de nourriture annuelle, dans les deux cas pour les céréales à l'exclusion de la bière (source des données : *Ibid.*)].

Le nombre de personnes qui pourraient potentiellement être nourries grâce aux terres acquises dans chacun des pays a ensuite été calculé en divisant la quantité potentielle annuelle d'énergie alimentaire par le produit de 365 jours et de 1 800 Kcal (besoin énergétique quotidien minimum par habitant à l'échelle mondiale indiqué par la FAO). Les totaux nationaux ont ensuite été additionnés pour donner un total mondial. En supposant que la vaste majorité des terres acquises au cours des dix dernières années puissent être utilisées pour faire pousser des cultures alimentaires, que les investisseurs aient ou non l'intention de les utiliser à cette fin, et que les données disponibles au public constituent un échantillon relativement représentatif de la base de données totale, une estimation prudente a été faite comme suit : si environ 40 millions d'ha peuvent subvenir aux besoins alimentaires d'environ 240 millions de personnes, alors 203 millions d'ha pourraient vraisemblablement nourrir plus d'un milliard de personnes.

⁷ K. Deininger et D. Byerlee (2011) *op. cit.* ; Oxfam (2012) « Les semences de la faim », *op. cit.* Voir également W. Anseeuw, *et al* (2012) *op. cit.*

⁸ W. Anseeuw, *et al* (2012) *op. cit.*

⁹ 62 % des transactions foncières à grande échelle à des fins agricoles faisant intervenir des investisseurs étrangers dans les pays en développement au cours des dix dernières années ont eu lieu en Afrique, et couvert une surface de 56,2 millions d'ha, superficie équivalente à 4,8% du total des terres agricoles africaines, ou au territoire du Kenya. C'est en Afrique de l'Est qu'ont eu lieu environ un tiers de toutes les transactions foncières signalées à l'échelle mondiale (voir www.landcoalition.org/cpl/CPL-synthesis-report). C'est pour les transactions foncières effectuées par des investisseurs étrangers en Afrique que l'on dispose de la plus grande quantité de données, car l'attention des médias s'est concentrée sur ce continent, mais les acteurs africains sont eux aussi très impliqués dans des acquisitions de terre. Des acquisitions foncières à grande échelle ont également eu lieu en Eurasie, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Pour un supplément d'informations, voir : IIED (2012) « The global land rush: What the evidence reveals about scale and geography », <http://pubs.iied.org/pdfs/17124IIED.pdf>

¹⁰ Les pays qui attirent le plus grand nombre de transactions foncières sont ceux qui ont la gouvernance foncière la plus faible, et non ceux qui ont le plus de terres disponibles. On a constaté 33 % de plus de projets d'investissement concernant des acquisitions de terres à grande échelle dans les pays classés parmi les derniers selon les Indicateurs de gouvernance mondiale (comme l'Angola) que dans ceux occupant des positions moyennes (comme le Brésil), même en tenant compte d'autres facteurs (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp11251.pdf>);

Pour un complément d'informations sur les Indicateurs de gouvernance mondiale, rendez-vous sur : http://info.worldbank.org/governance/wqi/sc_country.asp

Plus la protection des droits fonciers ruraux est faible, plus un pays est susceptible d'être le théâtre de transactions foncières : http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf

- ¹¹ A. Brownell (2012) *op. cit.* Un autre rapport récent sur les transactions foncières au Libéria, publié par le Centre for International Conflict Resolution de la Columbia University (www.cicr-columbia.org/wp-content/uploads/2012/01/Smell-No-Taste.pdf, p.10), cite l'estimation du ministre de la Planification selon laquelle les concessions foncières couvrent presque la moitié du territoire du Libéria.
- ¹² APRODEV (2011) « Stolen Land Stolen Future: A Report on Land Grabbing in Cambodia », www.aprodev.eu/files/Trade/landgrab_aprodev.pdf. Voir aussi ADHOC (2012) « Report on Land and Housing Rights », qui estime que les transactions foncières jusqu'en 2011 couvrent une surface de 2 276 349 ha carrés, soit l'équivalent de 63 % des terres arables du Cambodge, [http://www.sithi.org/admin/upload/media/%5B2012-05-22%5DThe%20reprot%20of%20land%20and%20housing%20rights%202011%2012_05_22_ADHOC_The%20reprot%20of%20land%20and%20housing%20rights%202011_\(ENG\).pdf](http://www.sithi.org/admin/upload/media/%5B2012-05-22%5DThe%20reprot%20of%20land%20and%20housing%20rights%202011%2012_05_22_ADHOC_The%20reprot%20of%20land%20and%20housing%20rights%202011_(ENG).pdf) (soit 36 207 kilomètres, ou 20 % de la superficie totale du pays, soit 181 035 km² – voir <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cb.html>)
- ¹³ AP (2012) « Honduran land seizures raise fear of wider clashes of class and ideology », *The Guardian*, 15 juillet, <http://www.guardian.co.uk/world/2012/jul/15/honduras-land-seizures-la-confianza>
- ¹⁴ K. Ward (2011) « The World in 2050. Quantifying the Shift in the Global Economy », Londres : HSBC Global Research, <http://www.research.hsbc.com/midas/Res/RDV?p=pdf&key=ej73qSSJV&n=282364.PDF>
- ¹⁵ WWF (2010) « Living Planet Report 2010. Biodiversity, Biocapacity and Development », Gland : WWF, p.59, http://www.wwf.org.uk/what_we_do/about_us/living_planet_report_2010/
- ¹⁶ PNUÉ (2012) « Cinquième rapport sur les perspectives mondiales de l'environnement », Ch. 3 : Terre, http://www.unep.org/geo/pdfs/geo5/GEO-5_LAND-small.pdf
- ¹⁷ Par exemple, des investisseurs saoudiens ont acquis 800 000 ha de terres rien qu'en Afrique. Voir S. Freemantle et J. Stevens (2012) « EM10 and Africa: Saudi Arabia – Africa's food potential draws attention », Standard Bank, 18 juin, <https://research.standardbank.com/Search/#?Preview=1671-DCECFD61BB3343E494440D7F11F8DA6A>
- ¹⁸ Voir l'encadré 4 pour une définition de la notion d'« accaparement de terres ».
- ¹⁹ IFC (2006) 'Summary of Proposed Investment', <http://www.ifc.org/ifcext/spiwebsite1.nsf/DocsByUNIDForPrint/C246240F80E9FD37852576BA000E28BE?opendocument>
- ²⁰ R. Zoellick (2009) Lettre à M. Colchester *et al.*, 28 août, www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2010/08/ifc_wb_letter_pressrelease_sep09.pdf
- L'examen de la Banque a mis en relief le fait que des changements au niveau du régime foncier et de l'utilisation des terres étaient au cœur d'une approche responsable du secteur de l'huile de palme et a reconnu le rôle clé d'une gouvernance forte des systèmes fonciers afin de contrebalancer les moyens incitatifs de poids déployés pour l'expansion à grande échelle. Cet examen a également mené à la promotion de projets de zones aménagées sur des « terres dégradées » au lieu de forêts communautaires et de terres consacrées à l'agriculture de subsistance, et a proposé une évolution vers des investissements qui profitent aux petits producteurs alimentaires.
- ²¹ Voir Banque mondiale (2012) « World Bank Group Lending to Agriculture », <http://siteresources.worldbank.org/INTGPAA/Resources/AppendixB.pdf>; et « World Bank Issue Briefs: Agriculture and Rural Development », <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:20432940~menuPK:34480~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:4607.00.html>
- ²² Voir dossiers sur le site du Conseiller en conformité /médiateur et du Panel d'inspection comme suit :

Conseiller en conformité /médiateur

- Uganda / Agri-Vie Fund-01/Kiboga (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=180;
- Uganda / Agri-Vie Fund-02/Mubende (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=181;
- India / India Infrastructure Fund-01/Dhenkanal District (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=165;
- Cambodia / Cambodia Airport II-01/Preah Sihanouk (2009) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=155;
- Indonesia / Wilmar Group-03/Jambi (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=177;
- Papua New Guinea / PNG SEZ-01/Madang Province (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=175;
- Philippines / Ambuklao-Binga Hydroelectric Power-01/Binga (2008) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=85;
- Philippines / Mindoro Resources-01/Jabonga (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=176;
- Nicaragua / Nicaragua Sugar Estates Limited-01/León and Chinandega (2008) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=82;
- Panama / Panama Canal Expansion-01/Gatún (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=174;
- India / Tata Ultra Mega-01/Mundra and Anjar (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=171;
- Chad / Chad-Cameroon Pipeline-03/Chad (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=179;
- Uganda / Bujagali Energy-05/Bujagali (2011) www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=172

Banque mondiale/Panel d'inspection de la Banque mondiale

- Papua New Guinea: Smallholder Agriculture Development Project' (2009) World Bank Inspection Panel, http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/PNG_Report_and_Annexes_NO_MAPS.pdf;

Chile: Quilleco Hydropower Project (2010)
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTINSPECTIONPANEL/0,,contentMDK:22622979--pagePK:64129751--piPK:64128378--theSitePK:380794.00.html>;

India: Mumbai Urban Transport Project (2009)
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTINSPECTIONPANEL/0,,contentMDK:22512375--pagePK:64129751--piPK:64128378--theSitePK:380794.00.html>;

Management response to request for inspection panel review of the Republic of Kazakhstan (2011)
http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/KAZAKHSTAN2_Mgmt_Response.pdf;

South Africa: Eskom Investment Support Project (2010)
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTINSPECTIONPANEL/0,,contentMDK:22533082--pagePK:64129751--piPK:64128378--theSitePK:380794.00.html>;

Panama: Land Administration Project (2009)
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTINSPECTIONPANEL/0,,contentMDK:22512050--pagePK:64129751--piPK:64128378--theSitePK:380794--isCURL:Y.00.html>;

Kosovo – Power Project: request for inspection (2012)
<http://documents.worldbank.org/curated/en/2012/04/16228703/kosovo-power-project-re-request-inspection-kosovo-power-project-request-inspection>;

Cambodia: Land Management and Administration Project (2009)
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTINSPECTIONPANEL/0,,contentMDK:22512162--pagePK:64129751--piPK:64128378--theSitePK:380794.00.html>

- ²³ J. Vidal (2012) « Guatemala farmers losing their land to Europe's demand for biofuels », *The Guardian*, 5 juillet, <http://www.guardian.co.uk/global-development/2012/jul/05/guatemala-land-europe-demand-biofuels>
- ²⁴ Par exemple, tel que postulé par la Banque mondiale dans son rapport de 2011 « L'intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde peut-il apporter des bénéfices équitables à long terme? » *op. cit.*
- ²⁵ W. Anseeuw *et al* (2012) *op. cit.*
- ²⁶ Selon la Banque mondiale, « la tendance à délaissier les droits existants découle d'un cadre juridique hérité de l'époque coloniale – renforcé ou plus profondément ancré post-indépendance – qui suppose que toute terre non revendiquée ou non enregistrée est « vacante » et donc disponible au transfert sans guère de mesures de protection ». Voir http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf
- ²⁷ D'après la définition de ce qui constitue une petite exploitation de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Voir P. Hazell *et al* (2007) « The Future of Small Farms for Poverty Reduction and Growth », 2020 Discussion Paper No. 42, Washington, D.C. : IFPRI, <http://www.ifpri.org/publication/future-small-farms-poverty-reduction-and-growth>
- ²⁸ Afrique du Sud, Argentine et Uruguay – autant de pays en proie à d'énormes problèmes de concentration de la propriété foncière. Ces données proviennent du cycle du Recensement agricole mondial de 2000, le cycle de 2010 est en cours. FAO (à paraître) « 2000 World Census of Agriculture - Analysis and International Comparison of Results », Rome : FAO.
- ²⁹ ILC (2011) 'Tirana Declaration: Securing Land Access for the Poor in Times of Intensified Natural Resources Competition', Rome : Coalition internationale pour l'accès à la terre, www.landcoalition.org/about-us/aom2011/tirana-declaration
- ³⁰ K. Deininger et D. Byerlee (2011) *op. cit.*
- ³¹ The Land Matrix (2012)
- ³² Par exemple, au Mali, où il y a eu plus de 800 000 ha d'acquisitions foncières (voir : <http://allafrica.com/download/resource/main/main/00021029:0d0f31641207deae38bb314ff8a1bccd.pdf>), le nombre de personnes qui risquent l'insécurité alimentaire s'élève au quart de la population (4,6 millions) en 2012 (www.oxfam.org/en/sahel). 40 % des acquisitions foncières à grande échelle au Mali ont été effectuées pour la production d'agrocarburants, pas pour celle de nourriture (<http://allafrica.com/download/resource/main/main/00021029:0d0f31641207deae38bb314ff8a1bccd.pdf>).
- ³³ W. Anseeuw, *et al* (2012) *op. cit.*
- ³⁴ Des recherches récentes effectuées par Oxfam au Cambodge ont montré que la sécurité alimentaire, en particulier pour les femmes, peut être minée par l'évolution des pratiques agricoles causée par les acquisitions de terres à grande échelle. Dans une enquête menée auprès de 60 personnes, 45 % ont dit se sentir moins sûres de pouvoir obtenir du riz en quantité suffisante, alors qu'elles étaient 38 % à ressentir cette insécurité auparavant. « Parmi les raisons expliquant l'insécurité alimentaire accrue figuraient le manque de main-d'œuvre dans le secteur de la riziculture, du fait du nombre accru de personnes optant pour le travail dans les Concessions foncières à vocation économique (CFE), et une réduction des terres *chamkar* (communautaires) ». Les recherches effectuées par Oxfam « contribuent à une appréciation croissante du fait que, bien que dans certains cas les hommes puissent en profiter, les CFE peuvent entraîner des problèmes pour les femmes et les peuples autochtones ; ils peuvent perdre des options de moyens de subsistance et des revenus ; ils peuvent courir un risque accru de perdre des terres ; leur sécurité alimentaire peut se détériorer ». [Oxfam (2012, à paraître) « Exploring the Impacts of Economic Land Concessions on Livelihood Diversification in Cambodia using a Gender Perspective »]
- ³⁵ ILC (2011) « Les droits fonciers et la ruée sur les terres », <http://www.landcoalition.org/cpl/CPL-synthesis-report>
Les calculs d'Oxfam montrent que, si les terres utilisées pour produire des agrocarburants pour l'UE en 2008 avaient été utilisées pour produire du blé et du maïs, elles auraient pu subvenir aux besoins de 127 millions de personnes pendant toute l'année. R. Kelly (2012) « Les semences de la faim », *op. cit.*

³⁶ W. Anseeuw, *et al* (2012) *op. cit.*

³⁷ *Ibid.*

- ³⁸ Cité dans Oxfam (2011) « Terres et pouvoirs - Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers », *op. cit.*
- ³⁹ R. Arezki, K. Deininger et H. Selod (2011) « What drives the global land rush? », IMF Working Paper, Washington D.C. : Institut du FMI, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp11251.pdf ; voir aussi les Indicateurs de gouvernance mondiale, *op. cit.*
- ⁴⁰ N. Kachingwe (2012), « From Under Their Feet: A think piece on the gender dimensions of land grabs in Africa », ActionAid, <http://www.actionaid.org/publications/under-their-feet-think-piece-gender-dimensions-land-grabs-africa>
- ⁴¹ Pour une analyse détaillée de la manière dont les risques environnementaux et socio-économiques potentiels associés à la production à grande échelle d'agrocarburants liquides dans les pays en développement pourraient avoir une incidence différente sur les hommes et les femmes, voir : A. Rossi et Y. Lambrou (2008) « Gender and Equity Issues in Liquid Biofuel production: Minimizing the Risks to Maximize the Opportunities », Rome : FAO, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/ai503e/ai503e00.pdf>
- ⁴² « Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique » (2010) Addis Ababa: AUC-ECA-AfDB Consortium www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/35-EN-%20Land%20Policy%20Report_ENG%20181010.pdf
- ⁴³ P. Makutsa (2010) « Land Grab in Kenya: Implications for Smallholder Farmers », Nairobi : Eastern Africa Farmers' Federation, http://www.sfoap.net/fileadmin/user_upload/sfoap/KB/docs/Report%20of%20Land%20Grab%20in%20Kenya.pdf
- ⁴⁴ Par exemple, le gouvernement royal du Cambodge a introduit des « concessions foncières à vocation économique » pour « stimuler le développement économique et atténuer la pauvreté afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement du Cambodge d'ici à 2015. [Oxfam (2012, à paraître) « Exploring the Impacts of Economic Land Concessions on Livelihood Diversification in Cambodia using a Gender Perspective »].
- ⁴⁵ C. Kende-Robb (2012) « Rapport sur les progrès en Afrique 2012 - Emploi, Justice et Équité - Les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », Genève : Africa Progress Panel, www.africaprogresspanel.org/en/pressroom/press-kits/annual-report-2012/africa-progress-report-2012-documents/
- ⁴⁶ D. Ayalew Ali, K. Deininger et M. Goldstein (2011) « Environmental and Gender Impacts of Land Tenure Regularization in Africa: Pilot evidence from Rwanda », World Bank Policy Research Working Paper 5765, Washington D.C. : Banque mondiale, http://econ.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64165259&theSitePK=469372&piPK=64165421&menuPK=64166093&entityID=000158349_20110818104704
- ⁴⁷ Cela a été démontré à l'échelle mondiale par D. Maxwell et K. Wiebe (1998) « Land Tenure and Food Security: A Review of Concepts, Evidence and Methods », Research Paper No 129, Wisconsin : Land Tenure Center. Cela a par ailleurs été démontré au niveau local par de nombreux chercheurs, dont : R. Singh, P. Kumar et T. Woodhead (2002) « Smallholder Farmers in India: Food Security and Agricultural Policy », Rome : FAO ; R.S. Srivastava (2004) « Land Reforms and the Poor in India: An Overview of Issues and Recent Evidence », dans H. Gazdar et J. Quan (2004) « Poverty and Access to Land in South Asia: A study for the Rural Support Programmes Network, Pakistan », Vol. 2 : Country Studies, Department for International Development (DFID) / Rural Support Programmes Network (RSPN) / Natural Resources Institute (NRI) ; et H. Gazdar et J. Quan (2004) 'Poverty and Access to Land in South Asia: A study for the Rural Support Programmes Network, Pakistan'. Vol. 1: Regional Overview. DFID / RSPN / NRI
- ⁴⁸ S. Feeny (2010) « The Impact of the Global Economic Crisis on the Pacific Region », Melbourne : Oxfam Australie, RMIT, et Oxfam Nouvelle-Zélande, <http://resources.oxfam.org.au/pages/view.php?ref=477&k=> ; et ActionAid et Oxfam (2010) « The Impacts of the Global Economic Crisis on Migration Patterns in Viet Nam », Oxford : Oxfam GB, ActionAid, VASS, et AusAID, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-impacts-of-the-global-economic-crisis-on-migration-patterns-in-vietnam-find-112523> Voir cas dans Oxfam (2011) « Terres et pouvoirs - Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers », Oxford: Oxfam, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/land-and-power-the-growing-scandal-surrounding-the-new-wave-of-investments-in-1-142858>
- ⁴⁹ Voir le blog d'USAID : <http://blog.usaid.gov/2012/08/investing-in-african-smallholder-farmers/>, qui affirme : « Les données recueillies dans des pays pauvres du monde entier démontrent que l'agriculture menée par de petits propriétaires peut être plus efficace que les grandes exploitations, et que les investissements dans l'amélioration de l'agriculture à petite échelle constituent le meilleur moyen de créer des revenus au niveau de la base populaire, car ils génèrent une demande de biens et de services qui crée une base plus large d'emplois et de revenus dans les zones rurales ».
- ⁵⁰ OIT « Normes du travail », www.ilo.org/global/standards/lang-fr/index.htm
- ⁵¹ Voir dossiers sur le site du Conseiller en conformité/médiateur et du Panel d'inspection, tels que recensés dans la note 22.
- ⁵² « Papua New Guinea: Smallholder Agriculture Development Project » (2009) Panel d'inspection de la Banque mondiale, http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/PNG_Report_and_Annexes_NO_MAPS.pdf
- ⁵³ Représentant du Conseiller en conformité/médiateur (2012) Communication personnelle à Oxfam, avril.
- ⁵⁴ Représentant du Conseiller en conformité/médiateur (2010) « Annual Report FY2010 and Review FY2000-10 », Washington D.C. : CAO, www.cao-ombudsman.org/publications/documents/CAO_10Year_AR_web.pdf, p.8
- ⁵⁵ Voir : pour l'Ouganda : www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=180 and www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=181 ;
Pour l'Indonésie : www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=76

- ⁵⁶ Voir « Press Release: IFC Ombudsman accepts complaint against GMR project in Odisha », Bank Information Center, 13 mai 2011, www.bicusa.org/en/Article.12436.aspx. Voir aussi l'affaire Tata Ultra (www.bicusa.org/en/Article.12463.aspx).
- ⁵⁷ Voir « Corporacion Dinant S.A. de C.V. – Summary of Proposed Investment », www.ifc.org/iftext/spiwebsite1.nsf/0/2F9B9D3AF1F894852576BA000E2CDD0
- ⁵⁸ Voir l'étude de cas sur le Honduras figurant dans Oxfam (2011) « Terres et pouvoirs - Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers », *op. cit.*; also AP (2012) *op. cit.*
- ⁵⁹ Honduras/Dinant-01/CAO Vice-President Request: http://www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=188
- ⁶⁰ Refseth, T.H.D. (2010) « Norwegian Carbon Plantations in Tanzania: Towards Sustainable Development? », Akershus : Université norvégienne des sciences de la vie, http://brage.bibsys.no/umb/handle/URN:NBN:no-bibsys_brage_15397?mode=simple
- ⁶¹ Voir World Bank Group Lending to Agriculture <http://siteresources.worldbank.org/INTGPAA/Resources/AppendixB.pdf> ; et World Bank Issue Briefs: Agriculture and Rural Development (2012) <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:20432940--menuPK:34480--pagePK:64257043--piPK:437376--theSitePK:4607.00.html>
- ⁶² Parmi les récents investissements dans le secteur agroalimentaire de l'IFC qui ont entraîné des acquisitions foncières à grande échelle, on peut citer le financement accordé à Mryia Agro pour accroître la superficie de ses terres jusqu'à 165 000 ha ; au Sena Group pour qu'il développe ses activités au Mozambique ; à SLC Agricola au Brésil pour qu'elle porte ses terres à 200 000 ha ; et à Vision Brazil, avec jusqu'à 700 000 ha. Voir « World Bank report on land grabbing: Beyond the smoke and mirrors » (2010) Grain, www.grain.org/article/entries/4021-world-bank-report-on-land-grabbing-beyond-the-smoke-and-mirrors
- ⁶³ Banque mondiale (2012) Réponse envoyée par e-mail par Aaron Rosenberg, responsable des affaires publiques, à Oxfam, 6 septembre 2012.
- ⁶⁴ Voir par exemple, « Oxfam appelle au renforcement du droit de regard sur les fonds spéculatifs et les banques par lesquels transite le financement du développement »(2012), <http://www.oxfam.org/fr/cultivons/pressroom/pressrelease/2012-04-19/renforcement-droit-regard-fonds-speculatifs-banques-intermediaires-financement-developpement>; J. Periera (2012) « Cashing in on Climate Change? Assessing whether private funds can be leveraged to help the poorest countries respond to climate challenges », Bruxelles : Eurodad, p. 15, <http://eurodad.org/1345788/>
- ⁶⁵ K. Deininger et D. Byerlee (2011) *op. cit.*
- ⁶⁶ Oakland Institute (2011) « Understanding Land Deals in Africa – the Role of the World Bank Group », Land Deal Brief; et son rapport de 2010 : S. Daniel avec A. Mittal (2010) « (Mis)Investment in Africa: the Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs », Oakland : Oakland Institute, http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/misinvestment_web.pdf
- ⁶⁷ Sierra Leone Investment and Export Promotion Agency, <http://www.sliepa.org/>
- ⁶⁸ « Helping Women Achieve Equal Treatment in Obtaining Land Rights: Gender in Land Administration and Land Certification Projects » (2010) Washington D.C. : Banque mondiale, <http://siteresources.worldbank.org/EXTPREMNET/Resources/Results2011-PREM-SB-new-Gender-LandTitling.pdf>
- ⁶⁹ K. Deininger (2012) « Land Rights and the World Bank Group: Setting the Record Straight », <http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/blog/119>
- ⁷⁰ Voir, for exemple, Independent Evaluation Group (2011) « Implementation Completion Report (ICR) Review - Ci-ivc Pngter Rural Land Management », Groupe de la Banque mondiale, <http://lnweb90.worldbank.org/oad/oadoclib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/8525682E0068603785257838006B4AB5?opendocument>
- ⁷¹ « Panama: Land Administration Project » (2009) Panel d'inspection de la Banque mondiale, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTINSPECTIONPANEL/0,,contentMDK:22512050--pagePK:64129751--piPK:64128378--theSitePK:380794--isCURL:Y.00.html>
- ⁷² S. Borras Jr., D. Carranza et J. Franco (2007) « Anti-poverty or anti-poor? World Bank's experiment with market-led agrarian reform in the Philippines », *Third World Quarterly*, 28(8).
- ⁷³ « Cambodia: Land Management and Administration Project » (2009) Panel d'inspection de la Banque mondiale, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTINSPECTIONPANEL/0,,contentMDK:22512162--pagePK:64129751--piPK:64128378--theSitePK:380794.00.html>
- ⁷⁴ « Cambodia: Land Management and Administration Project » (2010) Panel d'inspection de la Banque mondiale, http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/Cambodia_LMAP_for_WEBSITE.pdf
- ⁷⁵ Voir Communiqué de presse de la Banque mondiale, 8 mars 2011, http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/LMAP_press_release.pdf
- ⁷⁶ Le conflit n'a toujours pas été résolu ; en effet, 13 membres de la communauté Boeung Kak ont été arrêtés en mai 2012 pour avoir protesté paisiblement. 127 organisations de la société civile du Cambodge et du monde entier, dont Oxfam, ont écrit à la Banque mondiale pour l'exhorter à maintenir le gel jusqu'à ce que justice soit faite. Voir www.brettonwoodsproject.org/art-570766
- ⁷⁷ Les banques ayant adhéré aux Principes de l'Équateur représentent 77 institutions financières privées qui ont convenu que le financement des projets devrait répondre à certaines normes sociales et environnementales. Voir www.equator-principles.com/

- ⁷⁸ Au Brésil, par exemple, les femmes possèdent à peine 11 % des terres ; au Kenya, les femmes représentent à peine 5 % des propriétaires terriens enregistrés (Banque mondiale (2011) « Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement », Washington D.C. : Banque mondiale). L'OIT estime que, en moyenne, dans l'ensemble de l'Afrique, les femmes possèdent à peine 1 % des terres agricoles (OIT (2009) « Tendances mondiales de l'emploi des femmes 2009 », Genève : OIT).
- ⁷⁹ L. German, G. Schoneveld et E. Mwangi (2011) « Processes of Large-Scale Land Acquisition by Investors: Case Studies from sub-Saharan Africa », document présenté lors de la Conférence internationale sur l'accapement des terres dans le monde (*International Conference on Global Land Grabbing*), University of Sussex, 6-8 avril 2011.
- ⁸⁰ « Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique » (2010) *op. cit.*
- ⁸¹ A. Rucker (2012) « A Right to Land », *Frontlines: Economic Growth* juillet-août 2012, USAID, http://transition.usaid.gov/press/frontlines/fl_jul12/FL_jul12_LANDTENURE.html
- ⁸² FAO (2012) « Adoption des directives mondiales sur les régimes fonciers, les forêts, les pêches », 11 mai 2012, www.fao.org/news/story/en/item/142587/icode/
- ⁸³ FAO (2012) « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », Trente-huitième session (spéciale) du Comité sur la sécurité alimentaire, Rome, Italie, 11 mai 2012, www.fao.org/docrep/meeting/025/md708e.pdf
- ⁸⁴ HLPE (2011) « Land Tenure and International Investments in Agriculture: A Report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security », Rome : HLPE, Principal Observation 13, p.10, http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Land-tenure-and-international-investments-in-agriculture-2011.pdf
- ⁸⁵ Parmi les recommandations concernant la manière d'apporter un soutien aux communautés dans ce processus on peut citer Global Witness (2012) « Dealing with Disclosure: Improving Transparency in Decision-Making over Large-Scale Land Acquisitions, Allocations and Investments », www.globalwitness.org/library/dealing-disclosure
- ⁸⁶ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (2012) « Résolution sur une approche de la gouvernance des ressources naturelles basée sur les droits de l'homme », 51^e Session ordinaire : 18 avril-2 mai 2012, <http://www.achpr.org/sessions/51st/resolutions/224/>
- ⁸⁷ On peut en citer d'autres, y compris : la Commission mondiale des barrages, le Conseil de gestion forestière (*Forest Stewardship Council*) et la Table ronde pour l'huile de palme durable ; et le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (ONU-REDD). Voir les lignes directrices du programme ONU-REDD sur le consentement libre, informé et préalable (projet ouvert aux commentaires, décembre 2011), www.un-redd.org/NewsCentre/FPIC_Guidelines_Open_For_Review/tabid/79163/Default.aspx
- ⁸⁸ Bien que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en tant que déclaration et non convention, ne soit pas juridiquement contraignante pour les États membres de l'ONU, l'obligation de respecter le droit des peuples autochtones à donner ou à refuser leur consentement libre, informé et préalable à des activités planifiées sur leurs terres est stipulée par d'autres lois internationales, compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, que de nombreux gouvernements ont ratifiée. Voir www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2009/12/fpicandrspocompaniesguideoct08eng.pdf. La Convention 169 de l'OIT prévoit aussi le CLIP pour les peuples autochtones.
- ⁸⁹ Pour un complément d'information sur le CLIP, voir : www.culturalsurvival.org/files/guidetofreepriorinformedconsent_0.pdf
- ⁹⁰ Une grande quantité de résultats de recherches ont été publiés sur cette question, sur le thème de la pression s'exerçant sur les ressources à l'horizon 2050 et des pressions conséquentes sur les ressources disponibles. Voir, par exemple, P. Smith *et al.* (2010) « Competition for Land », London: The Royal Society, <http://rstb.royalsocietypublishing.org/content/365/1554/2941.full> ; FAO (2009) « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2009 », Rome : FAO, <http://www.fao.org/docrep/012/i0680e/i0680e00.htm>
- ⁹¹ J. Rogers (2012), voir <http://jimrogers-investments.blogspot.co.uk/2012/05/if-youre-smart-put-your-money-into.html>
- ⁹² J. Kollewe et T. Macalister (2012) « Arctic oil rush will ruin ecosystem, warns Lloyd's of London », *The Guardian*, 12 avril 2012, <http://www.guardian.co.uk/world/2012/apr/12/lloyds-london-warns-risks-arctic-oil-drilling>
- ⁹³ L. German, G. Schoneveld et E. Mwangi (2011) « Contemporary processes of large-scale land acquisition by investors: Case studies from sub-Saharan Africa », Occasional Paper 68, Bogor, Indonésie : CIFOR, www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-68.pdf
- ⁹⁴ Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (2010) « Africa's changing landscape: Securing land access for the rural poor », Accra : FAO, www.fao.org/docrep/012/al209e/al209e00.pdf
- ⁹⁵ CNUCED (2009) « Transnational Corporations, Agricultural Production and Development », Rapport sur l'investissement dans le monde, Annex Table B.1. FDI flows by region and economy 2006-2008, http://unctad.org/en/docs/wir2009pt1_en.pdf
- ⁹⁶ L. German, G. Schoneveld et E. Mwangi (2011) *op. cit.* ; et communication personnelle avec Anna Locke (mars 2012). Pour une discussion supplémentaire des options auxquelles est confronté le Mozambique en termes de développement économique, voir : J. Hanlon (2012) « Obama v Kofi Annan: Who has the best model for agriculture in Mozambique? » www.oxfamblogs.org/fp2p/?p=11139
- ⁹⁷ Agence France Presse (2012) « Le Cambodge suspend l'attribution de nouvelles concessions », 7 mai 2012. Voir <http://farmlandgrab.org/post/view/20456>. La question de savoir si la pause sera utilisée pour effectuer de véritables réformes afin de soutenir le régime foncier communautaire fait, cependant, l'objet de doutes, car le projet de la Loi sur les terres agricoles comporte des dispositions concernant l'emprisonnement des agriculteurs qui s'opposent aux décisions menées par le gouvernement sur la démarcation des terres. L'ONG locale de défense des droits de l'homme Licadho a ainsi déclaré : « Ce projet de loi, tel qu'il est rédigé pour l'instant,

pourrait être utilisé comme couverture juridique pour l'accaparement de terres et pour ceux qui souhaitent exploiter et profiter personnellement des terres et des ressources du Cambodge ». (Cambodia Daily (2012) « New Draft Law Could Legalise Land-grabbing », 24 juillet 2012). De plus, les journaux du Cambodge ont publié des articles sur l'octroi de nouvelles concessions en dépit du gel : www.phnompenhpost.com/index.php/2012070557236/National-news/not-all-elc-listed.html

- ⁹⁸ Agence France Presse (2012) « Laos "halts new investment, land concessions" », 26 juin 2012. Voir <http://farmlandgrab.org/post/view/20699>
- ⁹⁹ Parlement panafricain (2012) Sixième session ordinaire du Parlement panafricain, 16-20 janvier 2012, Addis Ababa, Éthiopie, www.pan-africanparliament.org/Controls/Documents.aspx?DID=1263. Le texte de la résolution reconnaît l'importance des investissements pour le développement de l'Afrique, mais présente néanmoins les raisons d'un moratoire : « Conscients de la nécessité d'investir dans le développement de l'Afrique, et en particulier dans l'agriculture et dans les zones rurales où vivent la plupart des habitants ; constatant avec une vive inquiétude l'augmentation récente des acquisitions de terres à grande échelle connues sous le nom d'« accaparement de terres » et l'impact des investissements nationaux et directs étrangers dans la terre, l'eau et les ressources naturelles associées ; vivement préoccupés par les impacts sur les droits de l'homme, en particulier sur les femmes, y compris l'accès inégal aux terres et la perturbation de l'accès à l'eau... »
- ¹⁰⁰ C. Kende-Robb (2012) « Rapport sur les progrès en Afrique 2012 - Emploi, Justice et Équité - Les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », Genève : Africa Progress Panel, p. 42, www.africanprogresspanel.org/en/pressroom/press-kits/annual-report-2012/africa-progress-report-2012-documents/
- ¹⁰¹ Papua New Guinea Eco-Forestry Forum, le Centre For Environmental Law and Community Rights, Greenpeace, l'Association for Tropical Biology and Conservation et d'autres : www.ecoforestry.org.pg/articleGroups/news-12/commission-of-inquiry-ordered-into-sabl?subSiteId=1 ; www.greenpeace.org/australia/Global/australia/11-076%20PNG%20Press%20Briefing_smaller_F-1.pdf
- ¹⁰² P. Winn (2012) « Up for Grabs – Millions of Hectares of Customary Land in PNG Stolen for Logging », Melbourne : Greenpeace Australie Pacifique, p.3, http://www.greenpeace.org/australia/PageFiles/441577/Up_For_Grabs.pdf
- ¹⁰³ « Abal orders Inquiry », (2011), le *Post-Courier*, 6 mai 2011, disponible sur www.postcourier.com.pg/20110506/news01.htm. Veuillez également remarquer que des déclarations récemment faites aux médias par le secrétaire de la commission d'enquête ont jeté le doute sur la mise en œuvre de l'annonce de M. Abal, Premier ministre par intérim. Le journal *National* affirmait le 10 août 2012 (p.7) que le secrétaire de la Commission d'enquête, Mathew Yuangu, avait déclaré : « Le département des terres a continué à attribuer des baux à des entités commerciales ». <http://www.thenational.com.pg/?q=node/36956>
- ¹⁰⁴ Voir la lettre d'Anwar Kernal, président du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale, à l'attention de l'Ambassadeur de la PNG auprès des Nations Unies, 11 mars 2011, disponible sur www.redd-monitor.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/03/PapuaNewGuinea_11March2011.pdf
- ¹⁰⁵ Voir : FAO (2012) « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », *op. cit.*
- ¹⁰⁶ Les normes de performances de l'IFC qui s'appliquent aux investissements de l'IFC – voir http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/Topics_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/IFC+Sustainability/Sustainability+Framework/Sustainability+Framework+-+2012/Performance+Standards+and+Guidance+Notes+2012/
- ¹⁰⁷ Il s'agit entre autres d'élargir le CLIP à toutes les communautés tributaires des ressources naturelles en l'incorporant dans le Manuel de réinstallation de la Banque. [http://www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/AttachmentsByTitle/p_resettle/\\$FILE/ResettlementHandbook.PDF](http://www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/AttachmentsByTitle/p_resettle/$FILE/ResettlementHandbook.PDF)

© Oxfam International, octobre 2012

Ce document d'information a été rédigé par Kate Geary. Oxfam remercie Ruth Kelly, Duncan Pruet, Erinch Sahan, Mona Laczo, Shen Narayanasamy, Monique van Zijl, Hannah Stoddart, Monique Mikhail, Jonathan Mazliah et Anne Perrault pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un courrier électronique à : advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam Grande-Bretagne pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-78077-181-6 en octobre 2012.
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 92 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Intermon Oxfam (Espagne) (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

N'hésitez pas à contacter l'une de ces organisations pour plus d'informations ou rendez-vous sur www.oxfam.org